

h
†
O o
O)
†
O o
O)
U

k # o h

(les VHC en premiers suivi des Modernes)

) U # (les VHC en premiers suivi des Modernes)

o u h
k o

h † - k @ 7 @ # ° u @ \ V o

†
O o
O)
†
O o
O)
U

†
u
O

° k u @ # O - h # \ V # y k k - V u o - u h @ O \ u - o

h - V 8 ° 8 - U - V u o

O ° o ° O \ - - k - " h o U - V) - #

k - 8 0 - U - V u . h ° k u @ # y O @ - k . # \ y k

Les droits d'engagement sont fixés à 240 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, et 100 € pour les licenciés ASA Lozère avec la publicité de l'organisateur.

L'épreuve est également ouverte aux personnes prenant un titre de participation (licence à la journée). Elles devront s'acquitter en plus des droits d'engagement ci-dessus, la somme de 65€ et présenter aux vérifications administratives :

- un certificat médical attestant qu'elles sont aptes à la pratique du sport automobile
- le permis de conduire en cours de validité

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 30

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (*voir "Conditions d'admission des voitures"*).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie : A – N – B (période J2) et C – D – E (période JR) + Classic de Compétition.

Sont également admis, les véhicules inscrits au Challenge Formula Ford Historic France 2021.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale ou règlement standard Course de Côte,

Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La Publicité obligatoire et la Publicité optionnelle seront communiquées par un additif

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing écrit sera distribué contre émargement lors des vérifications administratives

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en 3montées maximum et le classement s'effectuera sur le Meilleur temps réalisé sur une montée

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée minimum de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc d'Arrivée situé Allée du Monument aux Morts du Pompidou

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement séparé pour les voitures du Challenge Formula Ford Historic France 2021

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le 12 Septembre 2021 à 19h sur la Place de la Salle Polyvalente du Pompidou